

Vidéo L214 dans un élevage d'engraissement de porcs des Côtes d'Armor : historique des faits et situation de détresse de l'éleveur

Ce vendredi 22 janvier, Cooperl a été informée par la Direction Départementale de la Protection des Populations des Côtes d'Armor d'une vidéo tournée le 13 janvier 2021 par l'association L214 dans un élevage d'engraissement de porcs des Côtes d'Armor.

Les images auxquelles nous avons eu accès montrent des cadavres en état de décomposition avancée. Elles sont insoutenables.

Au vu de l'état des cadavres, de leur disposition et de l'absence de traces de bagarres sur le cuir, le vétérinaire conclut à une mort des porcs qui remonte à environ 8 mois, des suites d'un étouffement brutal dont l'éleveur n'a informé ni la coopérative ni son vétérinaire. Ces animaux ne sont pas morts de faim.

L'élevage dans lequel a été tournée cette vidéo est un site d'engraissement dont les derniers animaux ont été ramassés par la coopérative le 14 mai 2020, la dernière livraison d'aliments sur ce même site datant du 9 mai 2020.

Fin mai 2020, cet élevage a été fermé, physiquement, par l'éleveur à la demande de son vétérinaire. Au vu de la vidéo, les animaux morts étouffés sont restés sur place sans que la coopérative et la société d'équarrissage en soient informées.

L'éleveur est propriétaire d'un autre site de naissance dans lequel sont élevés des truies et une partie des porcs ; une autre partie des porcs étant confiée à des éleveurs tiers qui nourrissent les animaux et leur apportent les soins nécessaires. Les porcs de cet éleveur ne sont commercialisés sous aucun des cahiers des charges de la coopérative. Ils font tous l'objet d'une inspection sanitaire réglementaire à l'abattoir par les services vétérinaires de l'Etat.

Le 4 septembre 2020, le vétérinaire a été informé par une salariée de l'élevage de la présence d'animaux en détresse sur le site de naissance.

Le 11 septembre 2020, le vétérinaire a exigé d'avoir accès à ce site pour constater cette réalité. L'éleveur lui a permis une visite partielle de l'élevage. Simultanément, le vétérinaire a alerté la Direction Départementale de la Protection des Populations des Côtes d'Armor sur la situation, en expliquant la fragilité morale et financière de l'éleveur, dont la société est d'ailleurs placée en redressement judiciaire depuis le 1er mai 2019.

Le 21 septembre 2020, la coopérative a mis l'éleveur en demeure de respecter les exigences réglementaires en vigueur sous peine d'arrêt de la commercialisation des porcs au 30 septembre 2020.

Le 29 septembre 2020, les équipes techniques de la coopérative ont réalisé un audit complet du site de naissance.

Le 30 septembre, la coopérative a mis l'éleveur en demeure une seconde fois en raison d'actions correctives jugées insuffisantes.

Le 27 octobre 2020, une contre visite a été réalisée par les équipes techniques de la coopérative qui ont constaté la mise en œuvre des actions correctives.

La dernière visite vétérinaire sur ce site de naissance date du 13 janvier 2021.

Un nouvel audit sur le site de naissance est programmé par la Cooperl ce lundi 25 janvier.

Compte tenu de la précarité de la situation de cet éleveur que la diffusion de la vidéo de L214 va encore accentuer, un élu MSA a été contacté ce jour par la Cooperl pour un accompagnement de l'éleveur par les services sociaux.

Cooperl continue à accompagner cet éleveur pour l'aider à quitter le métier, dans le cadre fixé par le mandataire judiciaire.